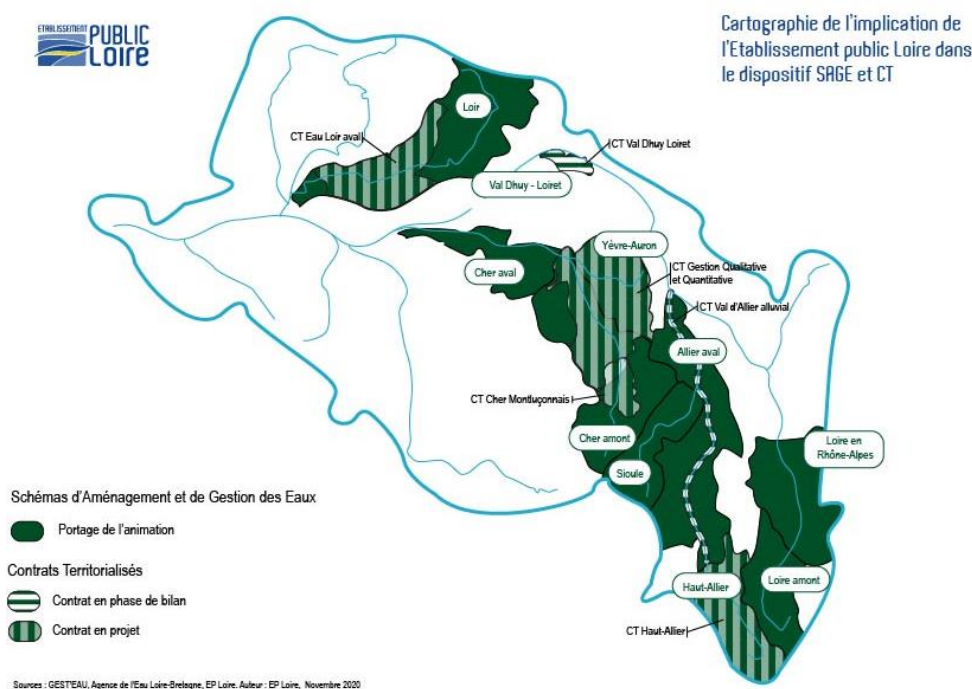


Programmes d' action 2021 des SAGE et CT portés par l' Etablissement

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement assurera en 2021 le rôle de structure porteuse de 10 SAGE en phase de mise en œuvre (Loire amont, Loire en Rhône-Alpes, Haut-Allier, Allier aval, Sioule, Cher amont, Cher aval, Yèvre Auron, Val Dhuy Loiret et Loir).

Concernant les contrats territorialisés, ils sont au nombre de 2 en phase bilan (Val d'Allier alluvial et Dhuy-Loiret), auxquels s'ajoutent 4 projets de CT (Haut-Allier, Gestion Quantitative et Qualitative dans le département du Cher, Cher Montluçonnais et CT Eau Loir aval), et se situent tous sur les périmètres de SAGE portés par l'Etablissement.



La présente note produit un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'actions 2021, pour lesquels des demandes de financements seront faites auprès de l'Agence de l'eau, des collectivités concernées, voire de l'Europe. Etant précisé que pour les crédits du FEDER, la possibilité de mobiliser ces cofinancements dépendra des contenus des programmations 2021-2027 méconnus au moment de la rédaction de la présente note.

Il est à noter que le contexte sanitaire a compliqué la reconstitution des CLE suite aux élections municipales 2020. Ainsi, ces instances n'ont pu se réunir depuis plusieurs mois pour procéder à l'élection du (de la) Président(e) et adopter officiellement les programmes d'action 2021 présentés ci-dessous, établis toutefois en déclinaison des documents de cadrage pluriannuel que sont les PAGD des SAGE et les feuilles de route validées en 2019.

Dans l'attente du renouvellement de 4 présidences de CLE sur les 10 SAGE que porte l'Etablissement, il a été décidé de reporter au 1^{er} trimestre 2021 l'organisation de la conférence annuelle qui réunit également les délégués en charge de représenter l'EP Loire dans 18 CLE du bassin fluvial.

I SAGE Loire amont

Etat d'avancement

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite de l'inventaire participatif des zones humides sur les bassins versants situés à l'aval du Puy-en-Velay, avec notamment la consultation des acteurs sur les résultats de la phase de terrain 2019 et la tenue d'un atelier de concertation locale pour définir la stratégie d'intervention à déployer pour la protection, préservation et restauration des zones humides.

A signaler également, en inter-SAGE avec le Haut-Allier, la préparation de la phase 2 de l'étude visant à définir le futur schéma de gestion de la masse d'eau souterraine du Devès qui n'a pu être notifiée faute de bouclage du plan de financement.

Parmi les actions d'information et de sensibilisation, peuvent être citées plus particulièrement la diffusion de la première lettre d'information électronique du SAGE ainsi que la conception et la diffusion d'une plaquette de sensibilisation sur l'espace de mobilité de la Suisse et d'une synthèse présentant les conclusions du stage 2019 sur l'évolution de l'infiltrabilité sur le bassin versant du SAGE Loire amont.

Programme d'actions 2021

Outre les actions consistant à informer et sensibiliser les acteurs du territoire (et plus particulièrement les nouveaux élus suite aux élections municipales de 2020) et à apporter assistance aux différents maîtres d'ouvrages identifiés pour la mise en œuvre du SAGE, il est prévu de mener les réflexions visant à :

- acquérir de nouvelles connaissances sur la masse d'eau souterraine du Devès en lien avec le SAGE Haut-Allier ;
- étudier les possibilités d'optimisation du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et construire une ambition commune pour le territoire, en associant les acteurs du bassin de l'Ardèche, en prévision du renouvellement de la concession ;
- définir une stratégie de gestion durable de la zone de mobilité de la Suisse.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 252 588 € répartis de la façon suivante :

- animation = 92 238 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- communication = 350 € ;
- études = 160 000 € (hors 2^{ème} phase d'étude sur la nappe du Devès inscrite intégralement sur le SAGE Haut-Allier) :
 - o Stratégie de gestion durable de la zone de mobilité de la Suisse : 20 000 €
 - o Construction d'une ambition commune pour le territoire en prévision du renouvellement de la concession de l'aménagement de Montpezat : 75 000 €
 - o Etude des possibilités d'optimisation du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat : 65 000 €

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

II SAGE Loire en Rhône-Alpes

Etat d'avancement

L'année 2020 aura vu la finalisation de 2 études visant une renaturation du fleuve Loire dans sa partie forézienne. Les sites d'intervention et la nature des travaux ont été identifiés. Des investigations complémentaires, notamment sur les aspects relatifs à la maîtrise foncière et aux autorisations environnementales requises devront être menées. Pour le financement des travaux, les outils financiers de l'Agence de l'eau (Contrat territorial) et de l'Europe (LIFE) seront sollicités en 2021.

Dans le cadre des réflexions sur la révision du SAGE et plus particulièrement sur le volet « stratégie quantitative et adaptation au changement climatique », une première étude visant à identifier et caractériser les usages socio-économiques de l'eau a été achevée début 2020. Elle aura notamment permis d'évaluer les lacunes en matière d'informations sur la valorisation de cette ressource. Dans le contexte du lancement d'un futur PTGE (Cf. Point n°9 de l'ordre du jour), une seconde prestation a été engagée fin octobre. Elle vise à préciser d'ici début 2021 les informations à produire, la méthodologie et le calendrier prévisionnel d'élaboration de ce projet de territoire.

A ce stade, il est admis que l'étude préalable à l'analyse de type « Hydrologie Milieu Usage Climat - HMUC » menée en 2017 devra être actualisée et complétée notamment concernant le fonctionnement de la ressource souterraine de la plaine du Forez. Une convention de recherche d'ailleurs est en cours de finalisation avec le BRGM en vue d'améliorer les connaissances sur cet aquifère.

Programme d'actions 2021

Outre le suivi et l'accompagnement des démarches contractuelles et autres actions menées par les acteurs locaux dans le domaine de l'eau sur le périmètre du SAGE, l'objectif principal de l'année 2021 sera de continuer le processus de révision du SAGE notamment sur le volet quantitatif en lien étroit avec la mise en place du PTGE.

Les réflexions autour de la problématique de la qualité des eaux du barrage de Grangent seront également poursuivies en inter-SAGE avec les bassins du Lignon du Velay et Loire Amont.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 38 037 € répartis de la façon suivante :

- animation = 37 687 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement (0,5 ETP supporté par l'Etablissement sur les 3 intervenants dans ce dispositif) ;
- communication = 350 € (hébergement du site internet).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

III SAGE Haut-Allier

Etat d'avancement

Il est tout d'abord à noter que l'inventaire des zones humides supérieures à 1 Ha est terminé et sera présenté pour validation finale devant la CLE lorsque celle-ci aura été recomposée. Dans le prolongement de ces investigations, un travail de définition des orientations pour la gestion de ces milieux devra être entrepris.

Concernant l'analyse « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat - HMUC », mutualisée avec le SAGE Allier, la mise en place de stations hydrométriques et piézométriques complémentaires

est terminée et les résultats de la phase d'état des lieux (prélèvements, rejets et ressources disponibles) ont été transmis aux différentes parties prenantes.

Enfin, comme indiqué dans la partie relative au SAGE Loire amont, la phase 2 de l'étude visant à définir le futur schéma de gestion de la Nappe du Devès a été préparée mais n'a pu être engagée faute de co-financements suffisants.

Par ailleurs, afin d'informer les acteurs locaux sur l'état d'avancement de ces réflexions et des autres initiatives engagées en déclinaison du SAGE, diverses actions de sensibilisation et de communication ont été entreprises dont notamment :

- l'organisation de 2 journées de démonstration à l'attention de la profession agricole, pour expliquer la méthodologie utilisée pour cartographier les zones humides ;
- la conception/diffusion de 2 plaquettes d'information « Les zones humides du Haut-Allier : Inventorier pour mieux préserver » - « Préconisations techniques et réglementaires pour la réalisation des forages » ;
- la diffusion d'une lettre d'information électronique commune SAGE/contrat territorial.

Programme d'actions 2021

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite de l'étude HMUC Allier, à la recherche des financements nécessaires pour notifier le marché de la 2^{ème} phase de l'étude sur la masse d'eau du Devès ainsi qu'au lancement de 2 nouvelles réflexions relatives à :

- la délimitation des têtes de bassin ;
- la qualité de l'eau, avec réalisation d'analyses complémentaires en lien avec le contrat territorial du Haut-Allier.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 512 499 € répartis de la façon suivante :

- animation = 83 849 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement du SAGE ;
- communication SAGE = 2 850 € ;
- études = 425 800 €
 - o 2^{ème} phase d'étude sur la nappe du Devès : 256 800 € (mutualisée avec le SAGE Loire amont mais inscrite intégralement sur le SAGE Haut-Allier)
 - o Etude de caractérisation et délimitation des têtes de bassin versant : 120 000 €
 - o Bilan et suivi qualité des cours d'eau : 49 000 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IV CT Haut-Allier

Etat d'avancement

La phase d'élaboration du contrat territorial se termine. Ainsi, au cours de l'année 2020, auront été rédigés le diagnostic, la stratégie et la feuille de route. La co-construction du programme pluriannuel d'actions a également été menée avec les acteurs du territoire notamment, au travers de rencontres bilatérales et de plusieurs groupes de travail thématiques.

Le projet de contrat sera présenté au comité de pilotage le 3 décembre 2020 puis en CLE, lorsqu'elle sera recomposée, pour ensuite être déposé pour instruction à l'Agence de l'eau (passage devant le Conseil d'Administration prévu en mars 2021).

Cette programmation, établie sur 2 périodes successives de 3 ans, regroupe 21 maîtres d'ouvrages et un budget annuel d'environ 1 million d'euros pour les 3 premières années.

Programme d'actions 2021

En 2021, il s'agira principalement de :

- organiser la signature du contrat territorial ;
- coordonner la mise en œuvre des premières actions prévues au contrat avec notamment l'appui à apporter pour la rédaction des déclarations d'intérêt général qui permettront aux maîtres d'ouvrage d'intervenir sur les parcelles privées ;
- poursuivre les discussions pour labéliser la programmation en Contrat Vert et Bleu de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève 47 456 € répartis de la façon suivante :

- animation = 45 956 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- communication = 1 500 €.

V SAGE Allier aval

État d'avancement

Cette 5^{ème} année de mise en œuvre aura vu la poursuite des études prioritaires du SAGE à savoir :

- l'inventaire des zones humides avec 135 communes traitées pour cette 1^{ère} année ;
- la définition d'un schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier : L'état des lieux présentant l'évolution latérale de l'Allier et les phénomènes de dépôts/érosion a été finalisé. La ligne d'eau de l'Allier en période d'étiage a été mesurée et les cartographies des usages présents dans l'espace de mobilité ont été établies. Ces éléments seront validés lors de réunions programmées début 2021 ;
- l'étude de gestion quantitative dite « Hydrologie, Milieu, Usages, Climat – HMUC » en mutualisation avec le SAGE du Haut-Allier. La mise en place de stations hydrométriques et piézométriques complémentaires est terminée et un rapport provisoire présentant les résultats de la phase d'état des lieux (prélèvements, rejets et ressources disponibles) a été transmis aux différentes parties prenantes.

Il est à noter également le lancement de réflexions relatives au risque de capture de l'Allier par 2 gravières et d'une démarche de Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) en réponse à l'identification par l'Etat du périmètre Allier aval comme territoire prioritaire. Afin d'en assurer l'animation et de mener l'analyse socio-économique, une chargée de mission spécifique a été recrutée fin septembre 2020.

Enfin signalons, le suivi des projets de recherche « CAPRICE » (caractérisation des ressources en eau de la Chaîne des Puys) et « RALLIER » (suivi de restauration de berges et diagnostic du transport sédimentaire sur la rivière allier), portés par l'Université de Clermont Auvergne, qui apportent des éléments de connaissance importants pour répondre à certains enjeux du SAGE.

Programme d'actions 2021

L'année 2021 sera celle de la poursuite des nombreuses études engagées en déclinaison du SAGE : inventaire des zones humides (affluents rive gauche de l'Allier depuis la rivière Auzon au sud de Clermont jusqu'à la limite entre la Sioule et l'Allier dans le département de l'Allier), dimensionnement des travaux à mener sur 2 gravières présentant un risque fort de capture par l'Allier, diagnostic sur l'adéquation des ressources et des prélèvements ainsi qu'un travail prospectif sur les besoins des usages, sur les potentiels d'économie d'eau et les effets du changement climatique dans le cadre de l'étude HMUC, poursuite de la définition du schéma de

gestion de l'espace de mobilité de l'Allier, lancement de la concertation et de l'étude sur la valeur socio-économique de l'eau dans cadre du PTGE.

Côté communication, hormis les actions habituelles d'information sur l'avancement des différentes réflexions, il est envisagé de produire, en mutualisation avec le SAGE Sioule, plusieurs séquences d'un film pédagogique sur le projet de recherche « CAPRICE ».

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève 931 447 € répartis de la façon suivante :

- animation du SAGE / PTGE / Inventaire des zones humides = 190 047 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- communication = 10 850 € (film sur le projet de recherche « Chaine des Puys » et site internet) ;
- études = 730 550 € - Nota : les chiffres ci-dessous correspondent uniquement aux crédits inscrits au budget 2021 et non au coût total de chaque étude rappelé entre [].
 - o 260 550 € liés à l'étude « HMUC Allier » [Cf. Délibération 18-63-CS du 31/10/2018 - Autorisation d'engagement à hauteur d'un montant total de 854 196 €].
 - o 470 000 € liés à l'étude « Inventaire des zones humides » [Cf. Délibération 18-83-CS du 12/12/2018 - Autorisation d'engagement à hauteur d'un montant total de 1 453 548 €].

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

VI CT Val d'Allier alluvial

Etat d'avancement

2020 constituant la dernière année du contrat territorial, un bilan technique et financier a été engagé avec une partie externalisée sous forme de prestation. Les éléments de cette évaluation serviront à la préparation de la future programmation.

En parallèle, la réflexion sur l'exploitation des potentialités en termes de champs d'expansion, mutualisée avec les SAGE Loir et Yèvre-Auron, s'est poursuivie avec la finalisation de la phase de description des zones étudiées, une campagne de relevés topographiques complémentaires et le lancement de l'analyse des fonctionnalités des 3 secteurs retenus.

Programme d'actions 2021

2021 sera consacrée à la finalisation du bilan évaluatif de la programmation 2015-2020, ainsi qu'à la construction collective de la nouvelle contractualisation qui pourrait prendre la forme d'un contrat territorial vert et bleu.

L'autre objectif est de finaliser la phase 2 de l'étude sur les zones d'expansion de crues qui, selon ses résultats et la volonté des acteurs locaux, amènera à déclencher l'étape suivante visant à proposer des scénarios d'aménagement d'une ou deux ZEC.

Sur le plan de la communication, à noter plus particulièrement la conception/diffusion d'une note de synthèse présentant les résultats de l'étude bilan ainsi que des ateliers de concertation pour l'élaboration du nouveau contrat.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 63 714 €. Il correspond aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement liés à l'animation du contrat.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VII SAGE Sioule

Etat d'avancement

Dans l'attente de la reconstitution partielle de la CLE qui amènera, suite aux élections municipales, à un changement de Président et Vice-président, le programme de travail a été axé principalement sur l'étude d'inventaire des zones humides lancée en 2019. Ainsi, les phases de concertation préalable avec les acteurs locaux et les prospections de terrain ont été réalisées sur 40 communes.

Concernant la communication, elle s'est focalisée essentiellement sur la thématique des impacts du changement climatique avec notamment la production d'un clip vidéo « *Dorian (jeune youtubeur en 2050) et le changement climatique* ». En complément, 4 bâches reprenant les impacts principaux sur la ressource et ses usages à l'échelle du bassin de la Sioule ont été conçues pour être présentées et mises à dispositions des différents acteurs locaux.

Programme d'actions 2021

En 2021, il est prévu de finaliser les inventaires des zones humides via la mobilisation complémentaire de 2 nouveaux stagiaires ainsi que de poursuivre les discussions avec les professionnels des activités nautiques (canoës) afin de rédiger une charte de bonnes pratiques et définir un programme d'aménagements.

2 nouvelles réflexions seront engagées sur l'impact cumulé des plans d'eau (sous réserve de financement) et la gestion des sédiments des principaux barrages situés sur la Sioule (en lien avec EDF).

Concernant les actions de communication, en plus du film sur le projet « CAPRICE » présenté dans la partie liée au SAGE Allier aval, il est prévu d'organiser le 6^{ème} forum des élus et de finaliser un guide de bonnes pratiques pour entretenir et préserver les zones humides et les cours d'eau.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 200 013 € répartis de la façon suivante :

- animation SAGE = 84 281 € € correspondant aux dépenses et aux frais de fonctionnement du SAGE ;
- communication = 4 050 € (film sur le projet de recherche « CAPRICE » mutualisé avec le SAGE Allier aval, Forum de l'eau, Guide) ;
- études := 111 682 €
 - o 60 000 € pour la réflexion sur l'impact cumulé des plans d'eau
 - o 51 682 € correspondant aux dépenses de personnels (chargée opération + 2 stagiaires) réalisant en régie les inventaires de zones humides.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VIII SAGE Cher amont

Etat d'avancement

Afin de décliner opérationnellement le SAGE, un accompagnement significatif a été apporté aux structures porteuses de contrats territoriaux en phase d'élaboration ou de bilan. Concernant le sous-bassin du Cher Montluçonnais, en réponse à la sollicitation de Montluçon Communauté, l'Etablissement a donné, en octobre dernier, son accord pour assurer l'animation du contrat territorial et du PAPI.

Par ailleurs, un temps important a été consenti pour rédiger le dossier à déposer auprès des services de l'Agence de l'eau pour la validation en décembre du contrat territorial de gestion quantitative et qualitative des eaux dans le département du Cher (CTG2Q).

Ainsi, fin 2020, le périmètre du SAGE est couvert à près de 100% par des procédures contractuelles présageant une forte dynamique dans la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau pour les années à venir.

Concernant l'étude « 3P » bassin du Cher, pilotée par l'Etablissement, la 1^{ère} phase d'étude visant à homogénéiser et analyser les données disponibles, à évaluer le coût et l'impact des inondations ainsi qu'à identifier les dispositifs de gestion du risque d'inondation existants a été resituée. Suite aux retours des différentes parties prenantes sur ces premiers éléments, a été initiée la seconde phase visant à préciser l'intérêt d'élaborer un ou plusieurs nouveaux PAPI, de définir leurs contours en s'assurant de leur harmonisation avec ceux existants.

Pour les actions de communication, il est à noter plus particulièrement la conception d'un kit de sensibilisation à destination notamment des élus nouvellement désignés dans les CLE suite aux élections municipales. Cet outil a été développé en mutualisation avec l'ensemble des 9 autres procédures de SAGE portées par l'Etablissement

Programme d'actions 2021

En 2021, il est de nouveau prévu d'accompagner les procédures de contrats territoriaux.

Concernant l'aspect quantitatif, une étude inter-SAGE Yèvre-Auron/Cher amont sera initiée afin de mesurer les effets potentiels des retenues de substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires sur la ressource en eau. De plus, dans le cadre du projet LIFE Eau, il est envisagé d'engager, en mutualisation avec les 3 autres procédures SAGE du bassin du Cher, le volet climat d'une future étude HMUC.

Par ailleurs, sous réserve de boucler son financement, l'étude d'inventaire des zones humides mutualisée avec le SAGE Cher aval sera notifiée au prestataire retenu depuis juin 2020.

Enfin, en prévision de possibles révisions des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont, un stage de 6 mois sera proposé afin d'analyser l'évolution des enjeux territoriaux et d'établir une projection dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Concernant les actions de communication, elles consisteront en la mise à jour du site internet, la diffusion d'une lettre numérique trimestrielle et du tableau de bord 2021, l'organisation de trois webinaires et une journée de sensibilisation inter-SAGE Yèvre Auron/Cher aval/Cher amont dans le cadre de la semaine des rivières organisées en région Centre-Val de Loire.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 1 042 777 € répartis de la façon suivante :

- animation = 82 694 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- communication = 1 083 € ;
- études = 959 000 €
 - o 600 00 € liés aux dépenses prévues sur plusieurs années pour l'élaboration de l'étude HMUC bassin du Cher
 - o 354 000 € pour l'inventaire des zones humides mutualisé Cher amont/Cher aval
 - o 5 000 € pour le stage mutualisé Cher amont/Yèvre-Auron.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IX CT Cher montluçonnais

Etat d'avancement

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE Cher amont dont il assure le portage, l'Etablissement a porté, de juillet 2017 à mars 2018, la phase d'émergence du Contrat territorial Cher montluçonnais. Dans la continuité, la Communauté d'agglomération de Montluçon (CAM) a assuré le début de la phase d'élaboration avec la préparation du cahier des charges de l'étude visant à définir le programme d'actions de cette future contractualisation.

Faute de moyens pour assurer l'animation et lancer ce marché d'étude, la CAM a sollicité l'Etablissement en octobre 2020 pour reprendre le portage de cette démarche ainsi que celui du PAPI établi sur le territoire à Risques Importants (TRI) de Montluçon. Par délibération de son Comité Syndical du 20 octobre 2020, l'Etablissement a donné un accord de principe favorable et autorisé le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission qui sera localisé(e) à Montluçon.

Programme d'actions 2021

L'objectif sera principalement d'avoir un nouveau chargé de mission en poste pour assurer l'animation et de lancer le marché d'étude sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 173 900 € répartis de la façon suivante :

- animation = 23 900 € correspondant aux dépenses de personnels (0,5 ETP) et aux frais de fonctionnement ;
- étude = 150 000 € pour l'étude préalable à la définition du contenu du contrat territorial.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

X SAGE Cher aval

Etat d'avancement

Sur le plan des études, l'étude « Hydrologie Milieux Usages Climat – HMUC » sur le Fouzon s'est poursuivie avec chronologiquement la restitution des éléments d'analyse du fonctionnement hydrogéologique du bassin puis du bilan des usages et des perspectives d'évolution aux horizons 2030 et 2050.

Concernant l'inventaire des zones humides mutualisé avec le SAGE Cher amont, un temps important a été consenti pour finaliser les pièces constitutives du marché public et rechercher les co-financements nécessaires sans toutefois les obtenir, entraînant de fait le report en 2021.

Par ailleurs, un suivi des démarches contractuelles engagées sur le territoire a été réalisé et notamment celle sur le « Cher canalisé et affluents » par le Nouvel Espace du Cher dans la continuité de la phase préalable menée en 2016-2018 par l'Etablissement.

A noter également la poursuite de l'étude « 3P » bassin du Cher (Cf. Partie sur le SAGE Cher amont) et la réalisation à nouveau d'un suivi des populations d'anguille sur le bassin versant du Cher, 2 actions portées par l'Etablissement.

Programme d'actions 2021

Au cours de cette troisième année de mise en œuvre du SAGE, au-delà de la continuité des actions 2020, l'objectif sera de notifier le marché relatif à l'inventaire des zones humides, initier le volet climat de l'étude HMUC bassin du Cher et compléter l'analyse de l'exploitation des potentialités en termes de champs d'expansion des crues avec une visée opérationnelle.

Le périmètre du SAGE Cher aval fera également l'objet de réflexions sur les substances émergentes avec le lancement d'une prestation et d'un stage de 6 mois qui fera de ce territoire un cas d'étude sur la thématique de la pollution des eaux.

Dans la cadre des actions de communication et de sensibilisation, il sera question de pérenniser celles déjà mises en place en 2020, de travailler sur une journée de sensibilisation inter-SAGE sur le bassin versant du Cher et de mettre en place une lettre numérique.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 194 664 € répartis de la façon suivante.

- animation = 77 581 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- communication = 1 083 € ;
- études = 116 000 € (*hors crédits nécessaires pour l'inventaire des zones humides et l'étude HMUC bassin du Cher inscrits au budget du SAGE Cher amont*)
 - o 60 000 € pour l'analyse territorialisée des pollutions diffuses et des problématiques d'érosion
 - o 50 000 € pour compléter l'analyse de l'exploitation des potentialités en termes de champs d'expansion de crues
 - o 6 000 € pour le stage.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

XI SAGE Yèvre-Auron

Etat d'avancement

En 2020, un appui conséquent a été apporté au Conseil départemental du Cher et à la Chambre d'agriculture du Cher pour finaliser l'élaboration du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative, via la validation de son programme d'actions sur 3 ans inscrit dans une stratégie de territoire établie sur 6 ans.

L'année a également été consacrée au suivi de l'étude de connaissance et d'exploitation des potentialités en matière de champs d'expansion des crues (Cf. Partie sur le CT Val d'Allier alluvial) et au lancement de l'évaluation du protocole de gestion de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole.

Un accompagnement des acteurs du territoire a également été réalisé auprès des 5 contrats territoriaux ainsi que sur l'opportunité d'un soutien d'étiage de l'Auron depuis l'étang de Goule.

Concernant la communication, 2 lettres numériques d'information ont été envoyées aux partenaires et le site internet a été mis à jour.

Programme d'actions 2021

En 2021, les objectifs visés sont de :

- finaliser l'étude opérationnelle « Zones d'expansion des crues » engagée fin 2018 ;
- poursuivre l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole démarrée en novembre 2020 ;
- lancer et piloter, en synergie avec le CTG2Q et le SAGE Cher amont, une prestation visant à évaluer les effets potentiels de la substitution et de prélèvements hivernaux supplémentaires ;
- suivre le volet Climat de l'étude HMUC bassin du Cher lancée avec les SAGE Cher aval et Cher amont ;

- engager les réflexions préalables à la révision du SAGE, notamment par le biais d'un stage commun avec le SAGE Cher amont.

Concernant les actions de communication, sont prévues la publication d'une lettre technique dédiée au changement climatique et à l'action des collectivités pour s'y adapter ainsi qu'une journée de sensibilisation en collaboration avec les SAGE Cher amont et aval et les contrats territoriaux présents sur les périmètres de ces démarches.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 248 058 € répartis de la façon suivante :

- animation = 85 175 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement
- communication = 2 883 € ;
- études = 160 000 € pour l'étude sur les effets potentiels des retenues de substitution et de prélèvements hivernaux supplémentaires, mutualisée avec le SAGE Cher amont.
Nota : les crédits liés à l'étude HMUC mutualisée avec les SAGE Cher amont et Cher aval sont inscrits en totalité sur le budget du SAGE Cher amont.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

XII CTG2Q des eaux dans le Cher

Etat d'avancement

Au cours de l'année 2020, les différentes pièces constitutives (feuille de route, stratégie, fiches actions) du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative ont été rédigées, et seront présentées pour validation au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau de début décembre. Il est rappelé que dans cette programmation multi-partenariale, l'Etablissement assurera la coordination générale et le pilotage de certaines études et des actions de communication. Sous réserve de la validation par l'Agence de l'eau, la signature officielle avec l'ensemble des parties prenantes est prévue en janvier 2021.

Un document synthétique de présentation de ce contrat, destiné au grand public, est en cours de préparation et sera diffusé d'ici la fin 2020.

Programme d'actions 2021

En 2021, les moyens seront principalement mobilisés pour coordonner et suivre les porteurs d'actions, inscrites au contrat et initier l'étude portant sur les impacts économiques et agricoles des projets de retenues de substitution.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 252 375 € répartis de la façon suivante :

- animation = 45 775 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement et à l'accueil d'un stagiaire sur l'étude de l'impact des forages proximaux.
- communication = 6 600 € ;
- étude = 200 000 € pour l'étude sur les impacts économiques et agricoles des projets de retenues de substitution à l'échelle du territoire.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

XIIISAGE et CT Val Dhuy - Loiret

Etat d'avancement

Le contrat territorial se terminant en fin d'année 2020, des études « bilan et perspectives » pour les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses ont été engagées.

Par ailleurs, pour la 4^{ème} année consécutive, le suivi mensuel de la qualité des eaux a été réalisé et les résultats seront valorisés dans le rapport annuel d'analyses.

Enfin, un nouvel inventaire des espèces exotiques envahissantes a quant à lui permis de cartographier l'état de colonisation du Dhuy et du Loiret et d'analyser l'évolution spatiale depuis 2013.

Concernant, les assises du Loiret, dans le contexte singulier de l'année 2020, aucune action n'a été entreprise.

Programme d'actions 2021

L'année 2021 sera principalement consacrée à la finalisation des études « bilan et définition des futures actions » du prochain contrat territorial, à la mise en œuvre de la phase 2 des Assises de la rivière Loiret avec la définition d'un programme d'actions partagé par l'ensemble des parties prenantes, ainsi qu'à la poursuite des réflexions relatives à la révision du SAGE. Un nouveau marché pluriannuel pour la réalisation d'analyses mensuelles de la qualité des eaux sera passé avec un laboratoire.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 113 523 € répartis de la façon suivante :

- animation = 81 973 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- communication = 1 550 € ;
- étude / action = 30 000 € pour le suivi qualité des eaux.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

XIV SAGE et CRBV Loir

Etat d'avancement

Sur le volet « études », dans le cadre de la prestation d'approfondissement des potentialités en matière de champs d'expansion de crues, au regard des résultats de la 1^{ère} phase de description de ces derniers et des volontés locales, il a été décidé d'analyser les fonctionnalités des zones de La Flèche, Montoire-sur-le-Loir et Vendôme. Après acquisition de données bathymétriques, les modélisations hydrauliques de ces 3 secteurs ont été engagées et les conclusions pourront être présentées à la CLE dès que cette instance aura été recomposée.

Par ailleurs, la démarche de gestion coordonnée des vannages avec l'appui de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois a été renouvelée sur le tronçon du Loir en Loir-et-Cher. En revanche, l'étude visant à quantifier les impacts de cette gestion n'a pu être engagée. Elle sera reportée en 2021 sous la forme d'un stage afin d'établir un véritable retour d'expérience de ces 3 années de mise en œuvre, étant précisé que ces éléments sont attendus par le Conseil départemental de la Sarthe propriétaire/gestionnaire des ouvrages hydrauliques situés immédiatement à l'aval sur l'axe Loir.

Concernant le CRBV Loir en Pays de la Loire, 2020 aura constitué une année de transition avec la réalisation de dernières actions. En parallèle, un CT Eau a été préparé par le Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme sur partie du bassin du Loir située en Maine-et-

Loire. Le projet de contractualisation sur le bassin du Loir en Sarthe est quant à lui reporté en 2021.

Enfin, en matière de communication, une plaquette présentant l'état de lieux et les préconisations de gestion des plans d'eau (synthèse de stage) a été produite et diffusée à l'ensemble des communes.

Programme d'actions 2021

Pour l'année 2021, il sera question de :

- finaliser l'étude sur les champs d'expansion de crues ;
- définir, avec l'ensemble des acteurs concernés, le contenu le nouveau contrat territorial Eau Loir aval (en Sarthe) et le faire approuver par la Région et l'Agence de l'eau;
- renouveler la démarche de gestion coordonnée des vannages et proposer un stage de 6 mois visant à définir un protocole d'évaluation des impacts de cette gestion sur le transit sédimentaire ;
- mettre à jour le tableau de bord du SAGE

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2021 s'élève à 83 162 € répartis de la façon suivante :

- animation = 77 812 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- communication = 350 € (hébergement du site internet) ;
- étude = 5 000 € pour le stage visant à définir un protocole d'évaluation des impacts de la gestion des vannages sur le transit sédimentaire du Loir.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.